



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2024-05-13
COMITE SYNDICAL DU 28 MAI 2024**

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'USTOM 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 19 mai 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : MIQUEU Christophe

Présents :

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Elisabeth ROBERT, Responsable ressources humaines, Jean François OLEWSKI, technicien en charge des travaux, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : DUVAL Viviane, BOURDIER Christian (pouvoir de LAVIGNAC Marie-Claude), FAURE Charles, THIBEAU Daniel, DUCOUSSO Jean-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, CAZADE Pascal / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : LE GOUZOUGUEC Yannick (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean-Pierre, REY Jean-Louis, LEGOUTIERES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MAS François, ROBERT Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian (pouvoir de MICHEL Fabrice), MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude (donne pouvoir à BOURDIER Christian) / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry (donne pouvoir à BOUTY Gilbert) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès (donne pouvoir à LE GOUZOUGUEC Yannick), MICHEL Fabrice (donne pouvoir à MALANDIT-SALLAUD Christian)

Absents excusés :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOUCHON Bernard / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Pays Foyen** : MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MARTY Bruno, MONGET Olivier.

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'USTOM 2023

Le Comité Syndical du Castillonnais et du réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la gestion des déchets,

Vu le rapport annuel soumis à son examen,

Considérant la présentation faite en séance et n'appelant aucune remarque.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

-VALIDE le rapport annuel 2023.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

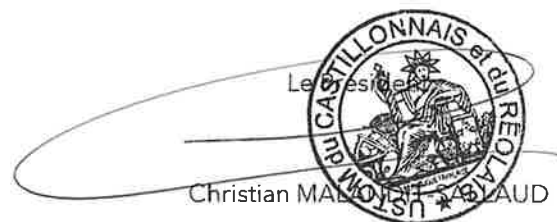
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le



Christian MALOJEFF REBLAUD